

République
Française
Département
Haute-Saône

Nombre de
conseillers

En exercice	19
Présents	13
Votants	16
Absents	6
Exclus	0

Date de convocation
26 mai 2022

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

DE FROIDECONCHE

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle André Malraux de Froideconche sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCELET Sylviane, CAILLET Daniel, DECHAMBENOIT Pierrette, FAIVRE-BAZIN Claudette, GAVOILLE Sylvie, JEANMASSON Christelle, MARGOLIS Joffrey, MARIGLIANO René, MOREL Marina, NURDIN Nicolas, PERRIN Emmanuelle, PETITJEAN Eric, RENAUD Alain, SAGUIN Stéphane.

Absents excusés : BUSCHINI Jean-Claude => pouvoir donné à René MARIGLIANO
FAIVRE Jérôme => pouvoir donné à Christelle JEANMASSON
STORTZ Maxime => pouvoir donné à Daniel CAILLET
JEANDESBOZ Stéphanie
MOREL Marina
JUAN Abella

1) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention), désigne Madame Claudette FAIVRE-BAZIN en tant que secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 avril 2022 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (16 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention) APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 07 avril 2022.

3) Décisions du Maire :

ENTRPERISE	MONTANT	OBJET
RENAULT FROIDECONCHE	678.54 € HT 814.25 € TTC	REPLACEMENT DU CALCULATEUR DE GESTION D'ENERGIE DU RENAULT TRAFFIC
ADTS	4 179.57 € HT 4 409.45 € TTC	REPLACEMENT CHAUDIERE LOGEMENT DE LA CORVERAINE

4) Vote de confiance suite à l'annulation des résultats du scrutin du 2^{ème} tour des élections présidentielles :

Monsieur le Maire expose : « Suite à l'annulation des résultats du scrutin du 2^{ème} tour des élections présidentielles qui s'est déroulé sous ma responsabilité, je vous demande de bien vouloir me renouveler votre confiance. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention)

- RENOUELLE sa confiance à Monsieur le Maire pour l'exécution de son mandat.

5) Renouvellement de la carte achat public (Caisse d'Epargne):

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention):

DECIDE de renouveler la convention liant la commune à la Caisse d'Epargne, concernant la carte « Achat Public » permettant à la commune d'effectuer des achats sécurisés avec des délais de paiement réduits (1 à 2 jours au lieu d'un mois).

Cette convention sera renouvelée pour 3 ans, à compter du 15 juin 2022.

Cette carte est plafonnée à hauteur de 24 000 €, et son coût est de 20€ / mois.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, notamment la convention.

6) Validation des avenants du MAPA Restructuration des bâtiments communaux:

Le maire expose : « Nous avons été destinataires de deux nouveaux avenants (deux moins-values) concernant le marché de restructuration des bâtiments communaux. Aussi, afin de prendre en compte ces nouvelles modifications, nous devons prendre une délibération pour les valider. Ces avenants sont les suivants :

LOT N°	ENTREPRISE	MONTANT HT
1 – DEMOLITION - TERRASSEMENT	DUJARDIN	1 350.00 €
<i>Soit une moins-value de 1 350.00 € HT sur le lot N°1 (1.8 % du montant HT initial du lot N°1)</i>		
17 – SERRURERIE	SOMETAL	5 682.00 €
<i>Soit une moins-value de 5 682.00 € HT sur le lot N°17 (13.2% du montant HT initial du lot N°17)</i>		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :
VALIDE ces avenants

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7) Renouvellement d'une conduite AEP en encorbellement:

Le Maire expose : « La commune envisage de procéder au remplacement de la principale conduite d'alimentation en eau potable qui passe actuellement sous le Breuchin et sous l'aire de jeu, ce qui compliquait jusqu'alors les opérations de réparations et de maintenance, par manque d'accessibilité. Après estimation du coût des travaux, le montant du devis de l'entreprise LIVERA est de 99 146.00 € HT. D'autre part, la mise en encorbellement de cette canalisation divisée en deux et placées de part et d'autre du pont du Breuchin permettrait une alimentation en eau potable plus fiable et une intervention plus rapide et plus efficace en cas de dysfonctionnement. Aussi, je vous demande de m'autoriser à solliciter les financeurs potentiels pour obtenir une subvention dans le cadre de cet investissement, et à lancer une consultation auprès des entreprises. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

Objet: Compte-rendu des Délibérations

- VALIDE le devis de l'entreprise LIVERA pour la somme de 99 146.00 € HT pour le remplacement de la conduite principale d'eau potable en encorbellement.
- AUTORISE le Maire à solliciter les organismes financeurs dans le but d'obtenir une subvention dans le cadre du remplacement de la conduite d'eau potable principale de Froideconche.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8) Approbation du changement de siège social du SIED70:

Le Maire expose : « Suite à l'acquisition par le SIED 70 du bâtiment situé au 1 Rue Max Devaux à VESOUL dans le but d'y implanter son siège social, la commune doit délibérer afin de valider ce changement d'adresse. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention) :

- ACCEPTE le transfert du siège social du SIED 70 au 1 Rue Max Devaux 70 000 VESOUL
- AUTORISE Monsieur le Président du SIED 70 à signer tout document nécessaire à cette modification des statuts.

9) Approbation du changement des statuts du SIED 70:

Le Maire expose : « Suite à délibération de la commune de VAUVILLERS, désirant reprendre la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur », le SIED 70 nous demande de délibérer pour ou contre cette délibération»

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention) :

- ACCEPTE la reprise de la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » par la commune de VAUVILLERS
- AUTORISE Monsieur le Président du SIED 70 à signer tout document nécessaire à cette reprise de compétence.

10) Redevance d'Occupation du Domaine Public - GRDF:

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Avril 2007.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret N°2007-606 du 25 avril 2007 qui définit le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- De FIXER le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35 € / mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) :

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

Objet: Compte-rendu des Délibérations**11) Décision Modificative N°01 – Budget communal:**

Le Maire expose : « Suite à une erreur matérielle et la non-reprise du déficit d'investissement de 695 805.84 € de l'année précédente dans le budget primitif communal, nous devons procéder à une décision modificative. Cette décision modificative sera votée en déséquilibre car le budget primitif communal a été voté en suréquilibre dans sa section investissement à hauteur de 343 558.14 €. »

Après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour - 0 voix contre – 0 abstention), le Conseil Municipal, DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET COMMUNAL

Article 001/001 (DI)	Solde d'exécution d'investissement reporté	+ 695 805.84 €
Article 2112/21 (DI)	Terrains de voirie	- 20 000.00 €
Article 21311/21 (DI)	Hôtel de Ville	- 125 000.00 €
Article 21318/21 (DI)	Autres bâtiments publics	- 15 000.00 €
Article 2132/21 (DI)	Immeubles de rapport	- 50 000.00 €
Article 2151/21 (DI)	Réseaux de voirie	- 20 000.00 €
Article 2152/21 (DI)	Installations de voirie	- 2 000.00 €
Article 2188/21 (DI)	Autres immobilisations corporelles	- 19 247.70 €
Article 1641/16 (RI)	Emprunts en euros	+ 50 000.00 €

11) Admission non-valeur:

Vu les courriers de la Trésorerie en date des 21 février et 2 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur au compte 6542, les sommes impayées par des administrés concernant le règlement de factures d'eau et d'assainissement :

- 398.48 € pour une ancienne entreprise de la commune (EAU & ASSAINISSEMENT)

Le rapport du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (6 voix pour – 4 contre – 6 abstention) :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur pour les sommes mentionnées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Un bulletin municipal est en cours de rédaction (la date butoir pour fournir les articles au comité de rédaction est le 30 juin).
- Arrosage des fleurs : les services techniques le font 2 fois par semaine. Aussi, une recherche de solution est en cours pour assurer l'arrosage les week-ends.
- Proposition d'une action collective pour le désherbage du cimetière.

Séance levée à 21h45

SIGNATURES

ANCELET Sylviane	BUSCHINI Jean-Claude Pouvoir donné à René MARIGLIANO	CAILLET Daniel
DECHAMBENOIT Pierrette	FAIVRE-BAZIN Claudette	FAIVRE Jérôme Pouvoir donné à Christelle JEANMASSON
GAVOILLE Sylvie	JEANDESBOZ Stéphanie	JEANMASSON Christelle
JUAN Abella	MARGOLIS Joffrey	MARIGLIANO René
MOREL Marina	NURDIN Nicolas	PERRIN Emmanuelle
PETITJEAN Eric	RENAUD Alain	SAGUIN Stéphane
STORTZ Maxime Pouvoir donné à Daniel CAILLET		

